

# **CTL du 8 avril 2013**

## **Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

Comme à chaque Comité Technique Local, la section CGT Finances Publiques de Haute-Garonne tient à faire une déclaration liminaire. Nous savons que la façon dont nous traitons cet exercice vous agace quelque peu car nous n'en restons pas simplement à la sphère de notre administration, voire même comme vous le souhaiteriez aux simples prérogatives de la DRFIP 31.

**La gravité de la situation d'aujourd'hui nous oblige plus particulièrement à peser chacun des mots employés, et nous les assumerons.**

Nous sommes réunis en ce 8 avril 2013. Il y a quarante ans décédait Pablo PICASSO. Vous vous demandez sûrement pourquoi nous faisons référence à cet épisode de l'histoire du XXème siècle mais vous allez vite comprendre pourquoi. Une des oeuvres majeures de Pablo PICASSO est le tableau Guernica. Il symbolise toute l'horreur de la guerre et la colère ressentie par PICASSO à la mort de nombreuses victimes innocentes, causée par le bombardement des avions nazis à la demande du général FRANCO.

Lors de son dernier congrès confédéral, qui s'est tenu à Toulouse, **la Confédération Générale du Travail a rappelé son engagement à poursuivre et à amplifier son investissement et son implication au niveau international pour promouvoir la paix, le désarmement, le développement humain durable à l'échelle de la planète, pour promouvoir le progrès social et la solidarité internationale.**

Dans son allocution télévisée du 28 mars, le Président de la République a rappelé que la France était en guerre. Oui, la France est en guerre. Une guerre ? Non, une promenade humanitaire, une colonne de la liberté, une opération de police internationale contre un terrorisme sans visage. Et de mettre en scène le QG de guerre de LE DRIAN, ministre aussi socialiste que l'était Guy MOLLET pour l'Algérie.

L'Europe, couronnée en décembre par un prix Nobel de la Paix, est en

guerre depuis 15 ans, des Balkans en Afghanistan, de la Libye au Mali. Cette Europe, sans exécutif politique porté au pouvoir par des élections, a été sommée, a posteriori, par la France, de soutenir son aventure militaire. Quel bilan de ces guerres « contre le terrorisme », en Irak et en Afghanistan, d'où toutes les troupes se carapotent, sinon l'échec des forces occidentales et leur propension à produire de nouveaux terroristes ?

**Anatole FRANCE nous rappelle qu' « on croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels ».** Après les puits de pétrole libyens, l'uranium d'Areva au Niger tout proche, l'or d'un Mali 3<sup>ème</sup> producteur mondial, et bien d'autres friandises gisent sous les rangiers de nos parachutistes.

Cette même Europe qui est toujours prompte à semer l'austérité comme tentent de bourgeonner les arbres en cette saison. Les derniers à devoir subir les foudres de la politique ultra-libérale de la non moins célèbre Troïka (FMI, BCE, Commission Européenne) sont les Chypriotes. Mais soyons rassurés seules les banques Chypriotes vont devoir mettre la main à la poche, les autres banques quant à elles seront s'en prémunir.

« Les travailleurs de Chypre n'ont pas d'autre choix que de résister et de lutter contre les politiques dévastatrices d'austérité et de privatisation promues par la Troïka », assure la centrale syndicale chypriote PEO. Les travailleurs de Chypre sont déterminés à lutter, ils visent le désengagement du mécanisme de stabilité et la sortie de l'impasse imposée par la "Troïka" ; ils vont mener combat pour la défense des acquis sociaux et de la dignité du peuple chypriote.

### **Chypre, un paradis fiscal de moins ?**

Vous voyez sûrement où nous voulons en venir. Pablo PICASSO, compagnon d'art du surréalisme, serait bluffé par le surréalisme dont fait preuve actuellement l'actualité politique en France.

Sans tomber dans des propos populistes qui ne feraient qu'alimenter une extrême droite bien trop présente sur notre territoire, nous ne pouvons passer sous silence aujourd'hui les agissements de l'ex ministre délégué en charge du budget M CAHUZAC.

Nous reprendrons ici le communiqué unitaire des Fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT :

**« Alors que les administrations de Bercy se trouvent dans l'oeil du cyclone, les Fédérations des finances CGT, Solidaires, FO, CFDT réaffirment le caractère crucial des missions dévolues aux Ministères économique et financier et à leurs différentes directions générales.**

Les organisations syndicales alertent depuis de trop nombreuses années les gouvernements et ministres qui se succèdent sur les conséquences funestes de la suppression de dizaines de milliers d'emploi et la baisse drastique des moyens de fonctionnement.

Dans ces conditions, les agents de Bercy connaissent au quotidien des conditions de travail de plus en plus dégradées, et tous les indicateurs démontrent une poussée sans précédent de la souffrance au travail.

A l'inverse des objectifs d'austérité poursuivis, hier au titre de la Révision Générale des Politiques Publiques et aujourd'hui de la Modernisation de l'Action Publique, les fédérations considèrent qu'il est plus qu'urgent de mettre en oeuvre une autre politique pour l'exercice plein et entier des missions.

En effet, la crise financière et économique conforte le caractère essentiel des missions exercées dans les ministères économique et financier. Ils sont en première ligne pour le redressement des comptes publics et pour assurer une véritable répartition des richesses produites.

Cela suppose une réorientation des finalités des missions. Dans une stratégie de rupture et de changement avec les politiques précédemment initiées, **le Gouvernement se doit :**

- de réhabiliter les missions de contrôle et de conseil,
- de consolider la statistique publique indépendante au service de l'ensemble des acteurs économiques,
- de mettre un terme à l'affaiblissement de la capacité d'intervention de la puissance publique dans les territoires.

**Il y a urgence à :**

- Donner les moyens aux services d'assumer la globalité de leurs missions dans les domaines de la lutte contre les fraudes fiscales, économiques, écologiques, douanières et industrielles, du recouvrement de l'impôt, de la réglementation, la régulation et le contrôle des acteurs financiers, du développement de la protection des consommateurs.
- Permettre à l'ensemble des administrations de contrôle de Bercy de disposer des moyens humains, matériels, juridiques, nécessaires pour assurer et imposer le respect de la Loi aux

citoyens comme aux entreprises.

- A renforcer les coopérations européennes et internationales, entre les États et leurs administrations, pour mettre fin à la criminalité financière et à toutes les formes de fraudes. Autant de mesures qui exigent aussi que soient mis fin au secret bancaire ou encore aux paradis fiscaux.
- A assurer à l'ensemble des agents des Finances, au moyen notamment du renforcement de leurs droits statutaires, de leurs garanties collectives et individuelles, l'effectivité de la mise en oeuvre de leurs missions en toute indépendance et en faisant respecter le principe d'égalité de Toutes et Tous devant la loi.

**Les Fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO, CFDT, attendent du Gouvernement et des parlementaires que d'autres choix soient faits à BERCY ! »**

**En ce qui concerne plus précisément la Direction Générale des Finances Publiques**, comme nous l'avons dit l'affaire CAHUZAC consterne et scandalise la France entière. Les agents des Finances ont d'autant plus de raisons de l'être que ce personnage était celui qui, en tant que Ministre du Budget, plaidait une austérité renforcée pour la Direction générale des Finances publiques.

Les agents en connaissent tous, au quotidien, les conséquences négatives sur la qualité d'accomplissement des missions et leurs conditions de vie au travail. L'urgence que d'autres choix prévalent sur la base des revendications des personnels, ne perd donc rien de son actualité.

**Mais que les personnels subissent depuis jeudi de la part de certains usagers sarcasmes, quolibets et remarques désobligeantes dans l'accomplissement de leurs missions en raison des méfaits de leur ancien ministre, voilà qui est tout simplement inadmissible.**

En conséquence la CGT Finances publiques assure les collègues de son entier soutien et exige que toutes les mesures soient prises afin qu'ils puissent accomplir leur activité au service de l'intérêt général dans des conditions normales.

**Cela suppose que la Direction générale et les directions locales prennent toutes mesures nécessaires d'expressions publiques et des dispositions concrètes.**

De ce point de vue, le communiqué publié sur l'intranet national par le Directeur général des Finances publiques sur l'affaire CAHUZAC ne saurait répondre à cette nécessité.

**Dans cette affaire, il est question d'emplois dans notre Administration.** Or, les éléments fournis aujourd'hui sur l'actualisation du TAGERFIP nous laisse rêveur. **C'est peut-être en arrêtant de frauder elle-même sur les emplois, que la Direction pourra s'attaquer pleinement à la fraude fiscale.**

Vous nous trouverez surement un peu durs, mais c'est bien là malheureusement la réalité.

Lors du CTL du 10 janvier sur l'emploi nous avons porté la question du pilotage des emplois et notamment de ceux relatifs à certaines missions à caractère supra-départemental. On pourrait croire que la Centrale répond à notre demande mais une fois de plus cette circulaire du 21 février souligne le seul aspect technique de cette actualisation.

**La section CGT Finances Publiques demande donc la restitution des deux emplois supprimés en trop dans le cadre de la contribution proportionnelle dans le cadre du PLF 2013. Le calcul qui vous avait été présenté est aujourd'hui avéré par la Centrale elle-même.**

Mais, nous ne sommes pas dupes des volontés de la Centrale à suivre au plus près certains services comme la Liaison Rémunération. **Elle se place d'ores et déjà dans une future création effective de l'Office Nationale de Paie. Mais là encore, nous ne sommes pas d'accord avec le calcul présenté par le taulier de la DRFIP 31.**

Nous reviendrons tout à l'heure plus en détail sur votre actualisation qui montre la désinvolture affligeante avec laquelle sont traitées les questions d'emplois dans notre département.

**Toujours sur les questions d'emplois, nous demandons à ce que soient annexées au procès verbal de ce CTL, les questions écrites de deux parlementaires de Haute-Garonne relatives aux emplois vacants dans notre direction.**

Nous pourrions nous féliciter de telles questions mais **ces mêmes députés sont en train de casser sans aucun remord le code du travail au palais Bourbon au travers du texte de loi sur l'Accord National Interprofessionnel.**

Nous vous l'avons déjà dit mais le répétons à nouveau ici, cet accord ne répond en rien au nombre de privés d'emplois en France qui viennent de passer à plus de 4 700 000 de catégories A, B et C selon le recensement de Pôle Emploi fin février 2013.

**C'est pourquoi, la CGT, première organisation syndicale, avec d'autres organisations syndicales, appelle l'ensemble des salariés du privé comme du secteur public, des retraités et des privés d'emplois à une nouvelle journée de grèves et de manifestations, demain, mardi 9 avril.**

Toujours en lien avec l'affaire CAHUZAC, en ce moment, le ministère de la Fonction publique travaille beaucoup sur la déontologie du fonctionnaire.

Il va même proposer pour cet été une modification du statut, complétant l'énoncé des valeurs de la Fonction publique. Pourquoi pas d'ailleurs ? Probité, impartialité, neutralité, laïcité, toutes ces valeurs sont mises en œuvre quotidiennement par les fonctionnaires, et en prenant soin de ne pas permettre d'interprétation excessive, pourquoi ne pas les intégrer par la loi aux valeurs de la Fonction publique ?

Par contre l'obligation de réserve : pas question ! Le fonctionnaire a tous ses droits de citoyens, et il n'est pas question pour nous de permettre de le bâillonner, sous quelque prétexte que ce soit.

Pas question non plus d'accepter la prolifération inconsidérée de codes de déontologie, puisque c'est la grande mode, qui sont ensuite utilisés pour sanctionner les fonctionnaires sans aucune base réglementaire. **C'est la porte ouverte à l'arbitraire.**

La Fonction publique souhaite aussi permettre une meilleure prévention des conflits d'intérêts concernant les fonctionnaires. La situation actuelle n'a rien d'inquiétant, si on met de côté le « pantouflage » de certains hauts fonctionnaires, pour l'immense majorité des agents. Mais en cas de conflit d'intérêt potentiel, c'est mieux de savoir plus facilement comment se comporter.

Là aussi pourquoi pas ? Toutes ces réflexions peuvent aller dans le sens d'un renforcement du statut. Elles permettent d'ailleurs de dresser le portrait d'une Fonction publique honnête, scrupuleuse, soucieuse d'égalité vis-à-vis du public et entre les fonctionnaires.

**Evidemment, quand on fait la comparaison avec le comportement des politiques, elle est meurtrière. Celui de CAHUZAC est même une sorte de sommet.**

Pour qui connaît le ministère du Budget, la mémoire de conseils de discipline sanctionnant avec une grande sévérité des fonctionnaires ayant abusé de l'argent public, et pas toujours pour de fortes sommes, surgit immédiatement. Ce qui est cohérent avec l'éthique professionnelle

des agents de ces administrations.

Et c'est dans ce ministère que le ministre a dissimulé en Suisse l'argent qu'il devait à l'Etat !

**On se demande parfois pourquoi il y a un statut des fonctionnaires ?** CAHUZAC vient de nous en faire une des meilleures démonstrations qui soit. **Pour avoir une Fonction publique honnête et impartiale au service de tous les citoyens.**

**C'était l'objectif du Statut général, et il est rempli.**

**Donc, vive le Statut ! Et que les politiques règlent leurs questions de déontologie sans les confondre avec les nôtres !**

**Venons en maintenant si vous le voulez bien aux sujets du CTL de ce jour.**

**L'exécution du budget 2012 et le budget prévisionnel 2013 sont dans la droite lignée de l'austérité.** Nous ne pouvons que dénoncer une telle idéologie à ce stade. Idéologie qui montre ses conséquences dévastatrices au quotidien dans les services.

Nous ne rentrerons pas ici dans l'analyse détaillée que nous avons faite. Nous veillerons à ce que les crédits du budget 2013 soient utilisés dans leur intégralité. La Centrale, sans que cela ne soulève plus de mobilisation au sein de la Direction de notre département, trouve un plaisir malsain à geler systématiquement une partie de la réserve en bout de course. Mais elle innove cette année en annonçant d'entrée de jeu le gel d'1% de la réserve.

**Nous serons aussi vigilants à ce que la DRFIP 31 ne prenne pas les crédits du CHS-CT pour un grisbi sur lequel elle pourrait mettre la main comme cela lui chante.** Le CHS-CT n'est pas là pour palier les manques de notre Direction, d'autant que le CHT-CT de notre département est inter-directionnel.

**En lien avec le budget, la Direction nous a communiqué le plan sécurité.** Là encore nous ne ferons que reprendre le contenu sous la petite astérisque en conclusion du document envoyé aux représentants des personnels : **« Aucun calendrier prévu dans la mesure où les financements ne sont pas obtenus à ce jour. »**

**Alors, double langage ou bien simplement l'aveu d'une impuissance à mettre en œuvre une volonté affichée de faire de la sécurité des agents une véritable priorité ?**

**En matière de réorganisation de service, vous revenez sur la centralisation de l'affranchissement.** Une fois de plus, **arrêtez de nous prendre pour des tartufes.** Quel est ce bilan fait sur quelques centres des Finances Publiques ? Nous avons pris contact avec les personnels, aucun avis ne leur a été demandé !!!!

En revanche, vous revenez sur le calibrage des emplois, le temps de travail alloué du service logistique. Il serait peut-être bon que la Direction nous donne l'avis des personnels concernés à effectuer l'affranchissement quotidien. Mais rappelons-nous une de vos réponses : « Je n'ai pas d'emplois, mais j'ai des effectifs ! ».

**Plusieurs documents nous sont communiqués sur les conditions de vie au travail.** Si nous les prenons dans l'ordre :

- **Le tableau de bord de veille social (TBVS).**

Nous soulignons ici le temps que cela a dû représenter en mobilisation des personnels de la Division des Ressources Humaines et des services.

**Même si nous convenons que son exploitation sera plus pertinente l'année prochaine en comparaison de celui-ci,** certaines données nous amènent tout de même à réagir. Il n'y a qu'à voir le nombre d'écêtement horaire sur le deuxième semestre de l'année 2012 : **2455 heures au total.** Après avoir pris contact avec quelques services qui ont malheureusement le palmarès des heures écâtées, on s'aperçoit que rien n'a été fait pour remédier à ce constat.

Nous ne doutons pas un instant que vous saurez nous démontrer le contraire. Nous rappelons tout de même que lors des réunions de présentation, nous avons souligné la nécessité de prendre en compte certaines situations sans attendre la présentation du TBVS en CTL. Mme ALET et M EXPERT, pour ne pas les nommer, avaient donné leur accord ...

- **Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) :**

Permettez nous de mettre en doute la confection de celui-ci et sa valeur réelle. Nous nous permettons de vous lire ces quelques passages du guide sur la prévention des risques psychosociaux :

## LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'EMPLOYEUR

Les articles L. 4121-1 à 5 du Code du travail citent les obligations générales de sécurité de l'employeur et définissent l'évaluation des risques au regard de trois exigences :

- obligation pour l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs ;
- mise en œuvre des principes de prévention des risques ;
- obligation de procéder à l'évaluation des risques.

Les articles R. 4121-1 à 4 du Code du travail posent le principe de la création d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et précisent que les employeurs ont désormais une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité au travail. La seule mise à disposition des moyens de préventions ne suffit plus, l'employeur doit également s'assurer que ces moyens soient correctement utilisés. En cas de non-respect de ces obligations, des sanctions pénales peuvent être appliquées.

Pour cela il doit :

- transcrire dans un document unique les résultats des évaluations des risques ;
- élaborer et mettre à jour un programme de prévention ;
- mettre à jour le document unique et le programme de prévention chaque année ou lors d'aménagements importants ;
- mettre ces documents à disposition de l'ensemble des personnels et des acteurs de prévention.

**Nous vous ferons grâce de la lecture des amendes prévues en cas de faute inexcusable, vous devez les connaître.**

En revanche, lors des groupes de travail, nous avons pu noter une

certaine légèreté sur le traitement des risques psycho-sociaux. D'ailleurs, la CGT préfère parler de risque socio-organisationnel. En effet, les questions d'emplois ont tout simplement été levées d'un revers de la main.

Mais sans doute que les groupes de travail qui vont débiter ce jeudi sur le soutien aux équipes de travail seront éclaircir cette sempiternelle réponse de « soutien managérial ».

Arrêtons-nous maintenant un instant sur ce fameux guide sur la prévention des risques psychosociaux.

**Nous tenons ici à dénoncer de façon ferme et solennelle les comportements inadmissibles, et nous pesons nos mots, de harcèlement et de discrimination, qui tendent à se développer dans notre Département. C'est à se demander, s'il y a toujours un taulier qui pilote !**

**Deux nouveaux extraits de ce guide sur la discrimination :**

Une discrimination est définie comme une inégalité de traitement fondée sur l'un des dix-huit critères suivants : l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales, l'état de grossesse.

La discrimination est un délit puni par la loi. Le Code pénal prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 45 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement (art. L. 225-1 à L.225-4 du Code pénal).

**La CGT Finances Publiques prend et prendra toutes ses responsabilités dès qu'elle aura connaissance d'une telle situation.** Nous ne doutons pas que vous saurez prendre les vôtres pour y remédier.

**Dans un premier temps, nous vous laisserons prendre toutes dispositions utiles pour protéger la victime, mais dans un deuxième temps, nous veillerons à ce que le bourreau ne soit pas impuni. Cela n'a que trop duré à muter les victimes et laisser les coupables gérer des personnels en toute impunité.**

Nous ne nous interdrons aucune action tant en CHS-CT que vers l'extérieur si cela devait s'avérer nécessaire.

Difficile maintenant de revenir à des sujets plus matériels.

Nous attendons clairement des réponses sur les questions que nous avons portées en intersyndicale à ce CTL :

- **L'organisation du gardiennage et veilleurs de nuit sur les différents sites du départements.** Au passage, certains ici autour de la table ont pris des engagements. Ils ne tiennent qu'à eux de nous montrer que leur parole n'est pas vaine,
- **Emplois de l'antenne du PIAA de Toulouse à Clermont-Ferrand,**
- **Point immobilier, ou bien comment la rumeur est alimentée par les nouveaux métreurs de la DRFIP,**
- **Point restauration.**

**Pour conclure, il est dans la vie, des femmes et des hommes qui marquent leur passage. Nous tenons ici à saluer tous les gestes, mots de soutien, réconfort que nous avons eu, ainsi que pour sa famille, suite au décès de notre camarade et ami Robert BLANCO.**

**Nous lui dédions cette déclaration liminaire.**

Je vous remercie